

COMPTE-RENDU de réunion de CONSEIL MUNICIPAL – n° 59

Séance du 17 septembre 2019 à 19 heures

Absents excusés : Mmes BARDIC, CARRAGE, FAYET, GRILLO, JOURDAN, M. TAVARES PEREIRA..

Absent : M. TAVARES PEIREIRA José (arrivé au point n° 2).

Pouvoirs : Mme BARDIC à M. JOSSERAND, Mme JOURDAN à Mme MILLET.

Secrétaire de séance : Mme CHATELET Hélène.

1 – Délibération n° D2019 056 - Construction de 23 logements sociaux Place du Commerce par Habitat Beaujolais Val de Saône (HBVS) – Accord de principe pour garantie financière de la Commune – Retrait de la délibération n° D2019 052 du 17 juillet 2019

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 17 juillet 2019 enregistrée sous le n° D2019_052 donnant un accord de principe pour apporter la garantie de la Commune à hauteur de 100 % sur les prêts à souscrire par Habitat Beaujolais Val de Saône (HBVS) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour la construction de 23 logements sociaux.

Puis il expose qu'après contact avec les services du Département de l'Ain, il s'avère que celui-ci apporterait sa garantie à hauteur de 50 % des prêts envisagés, compte-tenu du potentiel fiscal de la commune. En conséquence, il est proposé à l'assemblée de retirer sa délibération du 17 juillet 2019 portant sur ce même sujet et de délibérer à nouveau pour engager la Commune à ne garantir que 50 % des prêts à souscrire par HBVS.

Il est précisé que la présente délibération est un engagement de principe et que la délibération définitive n'interviendra qu'au moment de la signature des contrats.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE de procéder au retrait** de sa délibération n° D2019_052 du 17 juillet 2019,

- **DONNE un accord de principe** pour apporter la garantie de la Commune de Neuville-les-Dames à hauteur de 50 % des prêts ci-après à souscrire par Habitat Beaujolais Val de Saône (HBVS) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour la construction de 23 logements sociaux selon la répartition du financement suivant :

- 11 logements en PLUS (prêt locatif à usage social),
- 8 logements en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration),
- 4 logements en PLS (prêt locatif social).

- Emprunts envisagés à garantir auprès de la CDC :

<i>Emprunt</i>	<i>Forme financement</i>	<i>Montant de base</i>
PLUS DGALN (2018) – 2,40 % sur 40 ans sans prog.	PLUS	729 998,00
PLAI DGALN (2018) – 1,60 % sur 40 ans sans prog.	PLAI	903 665,00
PLAI foncier DGALN (2018) – 1,60 % sur 50 ans sans prog.	PLAI	110 477,00
PLUS foncier DGALN (2018) – 2,40 % sur 50 ans sans prog.	PLUS	143 296,00
CDC PLS DGALN (2018) – 2,91 % sur 40 ans sans prog.	PLS	260 874,00
CDC PLS foncier DGALN (2018) – 2,91 % sur 50 ans sans prog.	PLS	56 583 ,00
TOTAL		2 204 893,00

2 - Délibération n° D2019 057 – Personnel communal – Tableau des emplois permanents au 1^{er} octobre 2019

- VU la délibération n° D2019_029 du 18 mai 2019 fixant le dernier tableau des emplois permanents,

- VU l'avis favorable du Comité technique placé auprès du Centre de gestion de la FPT de l'Ain en date du 18 juillet 2019,

Monsieur JOLY, adjoint, expose :

- qu'il y aurait lieu de porter le poste d'agent d'entretien des bâtiments à temps non complet d'une durée de 28 h/35èmes à 32 h/35èmes dans le cadre de la réorganisation des tâches liées à ce poste.

Puis, il demande à l'assemblée d'approuver cette modification.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** la proposition ci-dessus exposée,

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1^{er} octobre 2019.

3 - Délibération n° D2019 058 - Personnel communal – Emplois non permanents – Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités (restaurant scolaire et surveillance cour école primaire pause méridienne) à compter du 23 septembre 2019

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ouï l'exposé de M. JOLY, adjoint, - considérant qu'en raison des activités liées au restaurant scolaire et à la surveillance de la cour d'école primaire lors de la pause méridienne, il y aurait lieu de créer un emploi d'agent d'animation à temps incomplet à raison de 6 heures par semaine scolaire, pour accroissement temporaire d'activité,

- **DECIDE** de créer l'emploi suivant, non permanent à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 23 septembre 2019 :

<i>Emploi/fonction</i>	<i>Grade</i>	<i>Durée temps de travail</i>	<i>Rémunération</i>	<i>Durée du CDD</i>
Restaurant scolaire et surveillance cour école primaire à la pause méridienne	Adjoint d'animation	6 h par semaine scolaire	Echelle du cadre d'emploi des adjoints d'animation	Du 23/09/2019 au 03/07/2020 inclus

- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuellement pour pourvoir cet emploi et à fixer le niveau de rémunération dans les limites de l'échelle indiciaire indiquée précédemment,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019.

4 - Délibération n° D2019 059 – Comptable du Trésor – Indemnités de confection du budget et de conseil 2019 (Mme NOUGUIER Brigitte)

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- Vu la lettre du 11 août 2017 de l'administrateur général des finances publiques de l'Ain informant de la nomination de Mme NOUGUIER Brigitte à compter du 1^{er} septembre 2017 au centre des finances publiques de Chatillon-sur-Chalaronne pour exercer les fonctions de comptable en remplacement de M. MARIOTTI Pierre,

- Vu le courrier du 12 juillet 2019 adressé par Mme NOUGUIER Brigitte valant demande de ses indemnités au titre de 2019,

- Considérant que la confection des budgets est réalisée par le secrétariat de mairie,

- Considérant que la détermination de l'indemnité de conseil accordée au comptable du Trésor doit tenir compte du niveau du service rendu par celui-ci en dehors de la qualité des services que la collectivité est en droit d'attendre de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et des capacités financières de la collectivité,

- Considérant la proposition consistant à ne pas octroyer l'indemnité de confection des budgets, tel que c'est le cas depuis plusieurs années,

- Considérant la proposition mise aux voix pour attribuer 50 % de l'indemnité de conseil, malgré l'absence de sollicitations en dehors des horaires habituels,

- Vu la demande de vote à bulletin secret exprimée par M. PETIT,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE de ne pas octroyer** l'indemnité de confection des budgets,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à scrutin secret, par 9 voix pour 50 %, 1 voix pour 100 % et 1 voix pour 0,

- **DECIDE d'octroyer** l'indemnité de conseil à hauteur de 50 % au titre de l'année 2019.

5 - Délibération n° D2019 060 - Eclairage public – Projets « parking salle des fêtes », « parvis salle des fêtes-Bibliothèque-Allée Michel Revol » et « Place du Commerce » - Avant-projet sommaire

Monsieur le maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement du stationnement et des espaces aux abords de la salle des fêtes et de la place du Commerce, il y a aura lieu de procéder à l'installation ou à la modification de l'éclairage public. Ces travaux seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain et sous maîtrise d'œuvre du cabinet Suez (agence de Bourg-en-Bresse). Ce projet est décomposé en 3 zones :

- Zone 1 (nouveau parking au sud de la salle des fêtes) : implantation de 6 mâts de 6 mètres permettant la pose de 7 luminaires,

- Zone 2 (parvis de la salle des fêtes, espace à l'ouest de la bibliothèque et allée Michel Revol) : implantation de 4 mâts de 4 mètres permettant la pose de 6 luminaires et implantation de 11 bornes lumineuses de 1 mètre,

- Zone 3 (Place du Commerce) : réinstallation de 3 mâts et de 5 luminaires existants.

Puis, il donne connaissance de l'avant-projet sommaire transmis le 23 juillet dernier par le SIEA composé d'un dossier technique et des plans de financement :

Zone 1 - Nouveau parking au sud de la salle des fêtes (réalisation fin 2019/début 2020)

Version – Histo (existant sur la commune)

<i>Plan de financement</i>	<i>A.P.S. Montant en €</i>
A – Montant des travaux projetés (TTC)	32 000,00
B – Montant des travaux projetés (HT)	26 666,67
C – Dépense HT subventionnable par le SIEA	11 136,00
D – Participation du SIEA	6 682,00
E – Récupération de la TVA par le SIEA	5 249,28
F – Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	20 069,12

Version - Albany

<i>Plan de financement</i>	<i>A.P.S. Montant en €</i>
A – Montant des travaux projetés (TTC)	28 000,00
B – Montant des travaux projetés (HT)	23 333,33
C – Dépense HT subventionnable par le SIEA	11 136,00
D – Participation du SIEA	6 682,00
E – Récupération de la TVA par le SIEA	4 593,12
F – Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	16 725,28

Zone 2 - Parvis salle des fêtes-Parking bibliothèque-Allée Michel Revol (réalisation 2020)

Version -Histo (existant sur la commune)

<i>Plan de financement</i>	<i>A.P.S. Montant en €</i>
A – Montant des travaux projetés (TTC)	48 000,00
B – Montant des travaux projetés (HT)	40 000,00
C – Dépense HT subventionnable par le SIEA	8 238,00
D – Participation du SIEA	4 942,80
E – Récupération de la TVA par le SIEA	7 873,92
F – Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	35 183,28

Version - Albany

<i>Plan de financement</i>	<i>A.P.S. Montant en €</i>
A – Montant des travaux projetés (TTC)	43 000,00
B – Montant des travaux projetés (HT)	35 833,33
C – Dépense HT subventionnable par le SIEA	8 238,00
D – Participation du SIEA	4 942,80
E – Récupération de la TVA par le SIEA	7 053,72
F – Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	31 003,48

Zone 3- Place du Commerce (réalisation 2020/2021)

<i>Plan de financement</i>	<i>A.P.S. Montant en €</i>
A – Montant des travaux projetés (TTC)	20 000,00
B – Montant des travaux projetés (HT)	16 666,67
C – Dépense HT subventionnable par le SIEA	0
D – Participation du SIEA	0
E – Récupération de la TVA par le SIEA	3 280,80
F – Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	16 719,20

Appelé à se prononcer sur ces avant-projets, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de retenir les avant-projets sommaires constitués des luminaires de type HISTO,
- **FIXE** le calendrier prévisionnel de réalisation ainsi qu'il suit :
 - Zone 1 (Nouveau parking au sud de la salle des fêtes) avec l'allée Michel Revol : fin 2019/début 2020,
 - Zone 2 (Parvis salle des fêtes-parking bibliothèque) : 2020/2021,
 - Zone 3 (Place du Commerce) : 2020/2021,
- **DIT** que les restes à charge de la commune seront inscrits au C/6554 du budget principal pour un montant de 20 000 € sur l'exercice 2019 puis sur les exercices suivants,
- **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint à signer les fiches de financement de ces avant-projets sommaires.

6 – Eglise – Réfection de la toiture – Dossier de consultation pour missions de diagnostic et de maîtrise d'œuvre

Annulation – Délibération prise le 19 juin 2019.

7 - Délibération n° D2019 061 - Redevance d'assainissement collectif – Tarifs des parts fixe et variable sur consommation réelle d'eau (facturation 2020)

- Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
- VU la délibération du conseil municipal n° D2019_020 du 16 avril 2019 fixant le dernier tarif de la part fixe de la redevance d'assainissement collectif à 25 € HT,
 - VU la délibération du conseil municipal n° 12 du 10 septembre 2016 fixant le dernier tarif de la part variable de la redevance d'assainissement collectif (part sur consommation réelle d'eau) à 0,60 € HT/m³,
 - CONSIDERANT le courrier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en date du 9 juillet 2019 communiquant les nouvelles obligations applicables dès 2020 pour demeurer éligible à l'aide attribuée par l'Agence au titre du bon fonctionnement épuratoire des systèmes d'assainissement collectif, parmi lesquelles un prix moyen de la redevance d'assainissement supérieur ou égal à 1 € HT (pour une facture type de 120 m³),
 - CONSIDERANT le montant de cette aide perçue au cours de ces dernières années (2014 : 12 838,33 € - 2015 : 9 841,46 € - 2016 : 9 354,20 € - 2017 : 9 250,24 € - 2018 : 3 680,32 €)
 - CONSIDERANT les éléments suivants relatifs à la redevance :

<i>Redevance d'assainissement collectif</i>	<i>Tarifs 2015 Euros - HT</i>	<i>Tarifs 2016 Euros - HT</i>	<i>Tarifs 2017 Euros- HT</i>	<i>Tarifs 2018 Euros- HT</i>	<i>Tarifs 2019 Euros- HT</i>
Part variable sur consommation réelle d'eau au m ³	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60
Part fixe annuelle	37,00	25,00	25,00	25,00	25,00
<i>Produit encaissé</i>	<i>38 985,86</i>	<i>39 571,96</i>	<i>36 882,31</i>	<i>39 510,41</i>	<i>37 620,79</i>
<i>Prix moyen/m³ (base 120 m³) appliqué</i>	<i>0,91</i>	<i>0,81</i>	<i>0,81</i>	<i>0,81</i>	<i>0,81</i>
<i>Prix moyen/m³ pour aides Agence de l'Eau</i>	<i>0,70</i>	<i>0,70</i>	<i>0,70</i>	<i>0,70</i>	<i>0,70</i>

- **DECIDE de fixer** les tarifs suivants de la redevance d'assainissement collectif (part fixe et part variable) à **appliquer sur les factures d'eau à émettre en 2020** :

- **Part fixe..... 30,00 € HT**
- **Part variable (à compter de la consommation d'octobre 2019)..... 0,75 € HT/m³**

8 – Délibération n° D2019 062 - Salle des fêtes – Modification du règlement intérieur.

Monsieur JOLY, adjoint, donne connaissance du projet de nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes qui se substituerait à celui adopté le 17 juin 2017. Ce nouveau règlement a pour objet de prendre en compte la modification des modalités des états des lieux et rentrerait en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2019.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes qui sera applicable à compter du 1^{er} novembre 2019.

9 – Budget 2019 – Délibération n° D2019 063 - Décision modificative n° 2 du budget principal – Examen et décision.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **VOTE** les virements et augmentations de crédits suivants sur le budget « Principal » de l'exercice 2019 :

FONCTIONNEMENT		
<i>Objet</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
C/6283-Nettoyage locaux (AIDS)	1 500	
C/65548-Participations travaux SIEA (Eclairage public parking SDF)	20 000	
C/7381-Droits de mutation		12 000
C/74832-Fds Départemental TP		1 900
C/022-Dépenses imprévues	- 7 600	
C/023-Virement à l'investissement		
TOTAL	13 900	13 900

INVESTISSEMENT		
<i>Objet</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
HO-C/2313-Films vitrage école maternelle	- 1 300	
HO-C/21312-Films vitrage école maternelle	1 300	
Op294-C/2315-Voirie 2019	2 500	
HO-C/10226-Taxe d'aménagement		2 500
TOTAL	2 500	2 500

10 - Délibération n° D2019 064 - Modification du plan local d'urbanisme de Condeissiat - Avis

Monsieur JOSSERAND, adjoint, donne connaissance du projet de modification du plan local d'urbanisme de Condeissiat adressé le 5 juillet 2019 et initiée par arrêté de son maire en date du 21 mai 2019.

L'objet de cette modification porte sur :

- les règles d'implantation en zone urbaine,
- la mise en place d'un linéaire de protection pour les commerces du bourg,
- les règles relatives aux clôtures,
- les règles relatives aux bâtiments annexes en zone A et N.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **EMET un avis favorable** sur ce document.

11 - Délibération n° D2019 065 - Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie par le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Monsieur le maire expose à l'assemblée que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de certificats d'économie d'énergie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Dans ce cadre une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** les dispositions par lesquelles la Commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention,
- **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint à signer la convention de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie concernées et de toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur, etc...),
- **S'ENGAGE** à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...),
- **S'ENGAGE** à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

Actes de gestion accomplis par le maire du 1^{er} mai au 31 août 2019 dans le cadre de la délégation consentie par délibération du 05 avril 2014

Marchés d'un montant inférieur à 5000 € HT (6000 € TTC) – Budget Général

<i>Fournisseur</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant TTC - €</i>	<i>Date paiement</i>
Ets MAZURKIEWICZ	Changement toit cabine tracteur suite sinistre	1 135,06	16/05/2019
Imprimerie COMIMPRESSE	Edition bulletin d'information (800 exemplaires)	1 567,50	21/05/2019
SICA Servas – Saint Paul	Epannage engrais stade Sollier	578,90	18/06/2019
AIGA	Formation logiciel NOE	830,00	20/06/2019
BPE	Livres pour bibliothèque	343,70	28/06/2019
SICLI	Remplacement 6 extincteurs bâtiments	673,27	24/07/2019
CASTORAMA	1 climatiseur mobile mairie	364,50	24/07/2019
DOMBES HOTTES NETTOYAGE	Entretien hotte cuisine salle des fêtes	467,76	02/08/2019

Marchés d'un montant inférieur à 5000 € HT (6000 € TTC) – Budget Assainissement collectif

<i>Fournisseur</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant TTC - €</i>	<i>Date paiement</i>
BIAJOUX Assainissement	Pompage nettoyage dégrilleur dessableur station d'épuration	803,93	18/06/2019
SOCAP	Faucardage lagunes station d'épuration	4 290,00	12/07/2019
DCR01	Evacuation déchets faucardage	335,36	12/07/2019

Indemnités de sinistres acceptées ou autres remboursements :

<i>Assureur ou autres</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant remboursé €</i>	<i>Date titre recettes</i>
	N E A N T		

Indemnités de sinistres réglées par la commune (franchises contractuelles.....) : N E A N T

🔗 Informations du maire et des adjoints.

- Patrick JOSSERAND :

. informe qu'une attestation sur l'absence ou la présence d'amiante dans la voirie devrait être fournie par tout gestionnaire de voirie préalablement à l'exécution de travaux sur les voies communales

- Jacques PETIT :

. informe que les travaux de réfection des voiries aux lieudits « Bouchet » et « les Honches » sont en fin de réalisation pour un montant de commande global de 42.107 € TTC

. Fauchage des accotements en cours

- Eliane MILLET :

. effectifs rentrée scolaire 2019/2020 : 156 élèves (103 familles)

. obligation d'accueil des enfants de 3 ans même s'ils n'ont pas acquis la propreté

- Florent CHEVREL :

. attribution du marché concernant l'aménagement des abords de la salle des fêtes et création de parkings à l'entreprise Roger Martin (Vonnas) pour un montant de 416.592,13 € TTC

. recrudescence des incivilités sur la commune (vandalisme, bruits, divagation chiens)

. félicitations aux sapeurs-pompiers du Centre de secours pour leur investissement tout au long de l'année (notamment lors d'un accident de la route survenu récemment Route de Châtillon).

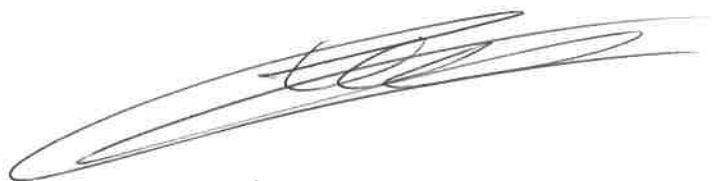
. Forum des associations du 7 septembre : visiteurs et associations très satisfaits

- Journées du patrimoine les 21 et 22 septembre : activités diverses organisées par l'association « Eglise Saint Maurice ».

Séance levée à 19 h 45.

Le maire,

La secrétaire de séance,



Florent CHEVREL



Hélène CHATELET